



## BILLET de la Mairesse



Mais, on semble oublier que tout cela aurait été difficilement réalisable si la Municipalité n'avait pas prévu à ses règlements d'urbanisme, quelques années plus tôt, la possibilité d'adopter des *Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*, communément appelé PPCMOI. Il fallait une bonne dose de vision, quand on sait que la pratique est encore peu répandue, surtout dans les villages.

Négocier avec les grandes chaînes n'est pas une sinécure. Elles n'ont que faire de notre fibre identitaire, de nos couleurs locales et de nos règlements d'urbanisme. Elles exigent de grands stationnements, imposent leurs couleurs, leur signalisation, et leur localisation avec comme premier objectif la rentabilité. Le propriétaire de la franchise et la Municipalité peuvent bien se débattre, c'est un dialogue de sourds et ça prend un méchant coup de théâtre pour les obliger à revoir leur position.

Même dans l'intérêt commun, la Municipalité ne peut consentir de passe-droits, ni accorder une série de dérogations à n'en plus finir. Heureusement, dans ce cas-ci, nous avons pu avoir recours au processus facilitant, mais très pointilleux sur les garanties d'exécution, qu'est le PPCMOI. Les règles sont complexes et exigeantes, mais absolument essentielles au respect du caractère villageois tout en offrant la flexibilité nécessaire pour s'adapter aux projets particuliers. Je souligne en passant qu'il n'y a pas que le Métro qui profite de ce processus. Les projets d'aménagement actuels de la *Fondation Derouin* et celui de l'*Éco-parc du Cerf* sont de ceux qui pourront se réaliser grâce à un PPCMOI.

Le PPCMOI permet d'allier les exigences municipales particulières aux besoins spécifiques des créateurs de projets hors du commun, tout en tenant compte de ce qui les entoure. C'est aussi ce PPCMOI qui a permis que le presbytère soit déplacé et le stationnement à l'arrière de l'église aménagé.

Ce n'est pas tous les jours qu'un homme d'affaires fait confiance à un artiste; ce n'est pas tous les jours qu'un village réussit à sauver son épicerie des griffes des mégas centres périphériques. Ce qu'on voit aujourd'hui, ceinturant l'épicerie de notre Métro à nous, c'est une partie visible de notre âme culturelle et communautaire. C'est aussi le résultat d'une collaboration particulièrement réussie.

Nicole Davidson

### LE CŒUR villageois

Nous sommes choyés à Val-David en services de proximité. Deux écoles primaires, une église et salle communautaire, une pharmacie, une épicerie, des restaurants, salons de coiffure, boutiques de vêtements, d'équipements sportifs spécialisés ou de cadeaux, fournisseurs d'activités de plein air, ateliers d'artistes et artisans, tout, ou presque, à distance de marche et à portée de la main. Val-David est culturellement nôtre et nous en sommes les heureux privilégiés.

On a grandement parlé dernièrement de l'extraordinaire collaboration entre René Derouin, l'artiste, et Jacques Dufresne, l'homme d'affaires, pour garder l'épicerie au cœur du village. L'impression laissée par la plupart des articles de journaux locaux et même nationaux, dont le journal *Les Affaires*, porte à croire que le projet d'agrandissement de l'épicerie sur place s'est buté à l'opposition municipale et que sans leur géniale association, rien n'aurait été possible. Leur vision commune et grandement médiatisée a certes donné du poids à leurs arguments et justice leur a été rendue.

## LOISIRS ET CULTURE

### CHALET des jeunes

Des projets intégrants et stimulants pour les ados se dérouleront tout au long de l'été au **chalet Dion**. Les **mardis et jeudis, de 16h à 20h** et les **samedis de 12h à 16h**, Cassandre Carrette et Alexandra Lahaye y attendent les 12-17 ans.

C'est grâce à la mise en commun des ressources du *Centre Jeunesse-Famille Cri du Cœur*, de *Québec en forme* et de la Municipalité que les jeunes trouveront cet été un espace où partager leurs rêves et leur réalité.

Pour en savoir davantage, on peut joindre les animatrices au 819.322.9997.



### UN ÉTÉ SOUS les projecteurs

Tel que promis, cet été, à la bibliothèque, on célèbre le cinéma.

Le **vendredi 6 août à 19h**, toutes les stars du coin, ayant leur laissez-passer, fouleront le tapis rouge à la **Soirée des Oscars de la bibliothèque**.

Les laissez-passer seront distribués gratuitement à tous les abonnés de la bibliothèque âgés de 7 à 12 ans qui auront répondu aux quatre « questions cinéma » disponibles au comptoir.

Ne manquez pas cette occasion unique de briller de tous vos feux dans vos plus beaux habits!



Plus on est d'fous... Places encore disponibles pour le camp de jour.  
819.322.2900 poste 248

### COMMENT JOINDRE les services municipaux

**MAIRIE**  
2579, rue de l'Église, Val-David  
Tél. : 819.322.2900  
Télé. : 819.322.6327  
info@valdavid.com

**BIBLIOTHÈQUE**  
1355, rue de l'Académie, Val-David  
Tél. : 819.322.2900 poste 233  
Télé. : 819.322.6327  
bibliotheque@valdavid.com

**BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE**  
2525, rue de l'Église, Val-David  
Tél. : 819.322.2900 poste 235  
Télé. : 819.322.3204  
tourisme@valdavid.com

Rédaction :  
Suzanne Gohier

Suite au verso

## LOISIRS ET CULTURE

### FAUT qu'ça bouge



Après une première en juin, ne manquez pas la seconde **ournée démos et conseils du 17 juillet**, avec Performance Saint-Sauveur au parc de planche à roulettes du parc Dion, de **13h à 16h**.

Le **Club de vélo de montagne Val-David/Val-Morin** reçoit la **Coupe Québec** les **24 et 25 juillet** au Centre de plein air Far Hills à Val-Morin. Venez encourager les athlètes.



### SPECTACLE roumain

Spectacle de danse roumaine traditionnelle, chansons, expositions et vente de nourriture. Voilà ce que vous propose l'Association roumaine du Canada qui est installée à Val-David depuis plus de 30 ans.

Le **dimanche 1er août, de 11h à 17h**, au parc Léonidas-Dufresne. Bienvenue à tous. Accès gratuit.



### APRÈS LA fête

Malgré une journée au temps maussade, la Fête nationale a suscité un beau rassemblement où on a bougé, chanté, fait les fous et mangé. Les enfants se sont amusés à l'abri avec la participation des animateurs du camp de jour et de *Québec en forme*. Quand le ciel s'est dégagé, on s'est déplacé vers le parc pour continuer la Fête.

Le menu wraps et croque-monsieur du journal *Ski-se-Dit* était encore une fois à la hauteur des attentes; merci Suzanne. Merci aussi à *Cri du cœur* et au *Club optimiste* qui ont assuré l'approvisionnement en rafraîchissements.

Enfin, il ne faudrait pas oublier Marché Métro Dufresne, BMR Eugène Monette, Caisse populaire de Ste-Agathe, Lou-Tec de Val-David ainsi que le



député Claude Cousineau pour leur soutien indéfectible.

### EN PLEINE nature

Les journées thématiques des **Clubs 4-H** se poursuivent les **lundis 19 juillet, 2 et 16 août**. Faites plus ample connaissance avec l'**arbre**, observez de près la **faune** et découvrez l'**eau** sous un nouveau jour. Rendez-vous au chalet d'accueil du parc régional Dufresne. Pour tous. Groupes limités. Inscription préférable au 819.322.2900 poste 248.



## URBANISME ET ENVIRONNEMENT

### AU BORD de l'eau

Cet été, si vous apercevez une charmante jeune fille se promenant au bord du lac ou de la rivière sur votre terrain, il se peut qu'elle réponde au nom de Mélissa.

Depuis peu et pour tout l'été, nous avons la chance d'avoir parmi nous Mélissa Bourdon, bachelière en biologie, à titre de préposée en environnement. Par des rencontres individuelles ou de groupe, elle prodiguera conseils et assistance sur la revégétalisation des bandes riveraines. À chaque situation, sa solution.

La règlement sur la revégétalisation et la protection des rives, adopté en 2008, prévoit qu'aucun entretien ne doit plus être fait dans la bande riveraine et que celle-ci devra avoir été revégétalisée, au besoin, **au plus tard le 19 juin 2011**. Après cette date, la Municipalité pourrait émettre des constats d'infraction.

Depuis deux ans, diverses activités de communications ont été mises en place pour informer et sensibiliser les riverains à la situation tout en les encourageant à prendre les moyens nécessaires pour revégétaliser leur bande riveraine.

La priorité allant aux endroits les plus urbanisés, Mélissa fera dans l'ordre le tour des lacs Doré, Arc-en-ciel, Gold, de la Sapinière et de son principal affluent, le ruisseau Doncaster, ainsi que le long de la rivière du Nord et quelques cas particuliers au lac Paquin pour rencontrer les propriétaires.

Certaines interventions, telle la plantation d'arbres et d'arbustes, ne nécessitent aucun permis. Par ailleurs, un projet d'aménagement comprenant des travaux de remblai, déblai, mur de soutènement et autres nécessite un certification d'autorisation pour lequel le propriétaire doit fournir un plan d'aménagement préparé par un professionnel.

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec Mélissa par téléphone au 819.322.2900 poste 238 ou par courriel à [environnement@valdavid.com](mailto:environnement@valdavid.com).



### Ça se joue à trois

Piétons, cyclistes et automobilistes se côtoient tous les jours. C'est pourquoi *Val-David en santé* lance le 24 juin sa grande campagne de sensibilisation sur la sécurité des piétons et des cyclistes.

On s'attend bien sûr à ce que les automobilistes respectent les zones de priorité pour les piétons et les cyclistes. Mais ces derniers doivent aussi respecter la signalisation et ne traverser qu'aux endroits prévus. Le principe est simple, mais la réalité est tout autre.

Dans une première étape de collecte de données, la situation concernant le respect des arrêts, le respect de la priorité aux piétons et cyclistes et la vitesse dans le secteur de l'école Saint-Jean-Baptiste a été évaluée.

On remarque que le matin et en fin d'après-midi, la majorité des automobilistes (55 %) respectent la limite de vitesse de 30 km/heure à la traversée de l'école Saint-Jean-Baptiste. Par contre, à l'heure du dîner, le pourcentage n'est que de 32 %. On sait par ailleurs que la majorité des véhicules ont ralenti en voyant le panneau-radar avant d'arriver à la hauteur de l'école. Peut-on en conclure que s'il n'y avait pas eu de radar, la vitesse aurait été plus élevée?

Trois pour cent (3 %) des véhicules roulent à plus de 20 km au-dessus de la vitesse permise. La plus haute vitesse enregistrée étant de 73 km/heure.

Avec la circulation des autobus scolaires le matin et à la sortie des classes en fin d'après-midi, la circulation est plus lente. Serait-ce ce qui explique le taux plus élevé du respect de la limite de vitesse durant ces périodes?

Mais le plus déconcertant est le fait que la très grande majorité des automobilistes ne cèdent pas le passage aux piétons à la traversée. Par contre, les enfants n'indiquent pas clairement leur intention de traverser. La très grande majorité des enfants et des adultes traversent à l'endroit indiqué, sauf à l'heure du dîner où un enfant sur deux traverse ailleurs.

À l'école Sainte-Marie, le fait qu'une brigadière soit présente au coin des rues de l'Académie et de l'Église fait en sorte que les enfants respectent la consigne, et traversent au bon endroit, et que les automobilistes cèdent le passage. En dehors de ces périodes, la situation se gâte, puisqu'une bonne proportion d'automobilistes (12 %) ne font que ralentir à l'arrêt. Quant aux cyclistes, la presque totalité ne font aucun arrêt.

De façon globale, diverses mesures sont préconisées par *Val-David en santé* pour augmenter la sécurité. Il est évident que les panneaux-radars prêtés par la Sûreté du Québec font réfléchir. On aimerait les avoir plus souvent. La lumière clignotante au-dessus de la traversée de piétons utilisée aux seules heures où les enfants sont susceptibles de circuler donnerait peut-être de meilleurs résultats. Une présence policière plus marquée est souhaitée. Enfin, la relocalisation du débarcadère sur la rue Lavoie pour les autobus et une entrée sur la cour d'école par la rue Piché éviterait la congestion sur la rue de l'Église.

Polixe, la mascotte de la *Sûreté du Québec*, a déjà rendu visite aux enfants à la sortie du soccer. Tout l'été et jusqu'au 7 septembre, surveillez les *opérations drapeaux rouges*, la distribution de feuillets d'information et les articles qui paraîtront dans les journaux sur la sécurité dans nos rues. Une grande banderole installée au coin des rues de la Sapinière et de l'Église rappelle à tous que la priorité doit être accordée aux piétons et aux cyclistes. Affichez votre solidarité en vous procurant l'autocollant **Je priorise le piéton et le cycliste** disponible aux heures d'ouverture au bureau d'accueil touristique.

Que vous soyez piéton, cycliste ou conducteur, vous êtes un des trois joueurs sans qui la partie n'est pas gagnée!

Merci à Suzanne Boudreau, Lise Charrette, Gilles Bourret, Patrick Bitauld, Mado Landry, Yves Rioux, Louise Brissette, Dominique Forget et Ginette Lavoie pour les évaluations sur le terrain. Également à Caroline Lalli et à son équipe de jeunes.

